

Informations à l'intention des patients recevant une prescription de méthadone

Le contenu de la liste d'information doit être discuté avec la patiente/ le patient avant la première prise de méthadone et elle constitue la base du contrat thérapeutique. Pour des raisons juridiques, il est utile de faire signer ce formulaire d'information, même s'il ne s'agit pas de son premier traitement.

1. Informations sur la méthadone comme médicament

La méthadone est une substance de synthèse qui produit des effets similaires aux opiacés « d'origine naturelle » (soit semi-synthétiques comme l'héroïne, la morphine, la codéine). L'avantage de la méthadone réside, d'une part dans sa disponibilité sous forme galénique de solution à avaler et, d'autre part, dans le fait qu'elle demeure relativement longtemps présente dans l'organisme.

Les effets de la méthadone durent en effet habituellement de 24 à 36 heures, ce qui permet de remettre la médication en une dose quotidienne.

La dose de départ se situe à environ 30 mg/jour et doit être augmentée progressivement. En cas de dosage suffisant, il n'y a plus de manifestations de sevrage et le craving envers la consommation d'héroïne illégale tend à disparaître.

L'introduction de méthadone doit être effectuée avec précaution en cas d'infection hépatique, pulmonaire ou cardiaque sévère.

2. Effets secondaires

Comme tous les médicaments, la méthadone peut engendrer des effets indésirables, qui tendent cependant à diminuer durant le déroulement du traitement. Ces effets sont :

- endormissements;
- constipation;
- nausées, vomissements;
- sudations sévères;
- symptômes psychiques comme:
 - i. réduction de la perception des émotions (« comme se trouver emballer dans la ouate »),
 - ii. nervosité,
 - iii. irritabilité,
 - iv. euphorie;
- en cas de prise prolongée, troubles de la libido / impuissance;
- irrégularité des cycles menstruels (contraception nécessaire).

Le mélange de méthadone avec des médicaments sédatifs, de l'alcool ou de l'héroïne, peut conduire à l'arrêt respiratoire, avec un risque vital.

Un sevrage brutal provoque des symptômes de sevrage (comme avec celui de l'héroïne).

3. Risques et dangers

Développement d'une tolérance aux opioïdes / overdose

Après un sevrage réussi, à des dosages bas, ou après l'arrêt de la substitution (environ 5 jours après), il y a lieu de tenir compte de l'abaissement, voire de la disparition, de la tolérance aux opioïdes. Il se peut que la **consommation de doses d'héroïne ou de méthadone, considérées comme minimales** et jusque-là parfaitement tolérées, conduise à des **overdoses sévères**, potentiellement **mortelles**.

Conduite d'un véhicule à moteur

Il n'est légalement pas autorisé de conduire sous l'influence de médicaments ou de substances qui influencent le temps de réaction du conducteur. Toutefois, si le traitement de substitution par la méthadone est stabilisé et en l'absence de consommations parallèles, le service des automobiles peut, sous certaines conditions, autoriser la conduite d'un véhicule à moteur. Il incombe à la personne traitée de se renseigner sur la démarche pour obtenir ou repasser son permis de conduire.

Grossesse

Lors d'un traitement de substitution à la méthadone, on assiste habituellement à un rétablissement des cycles menstruels, avec une augmentation de la fertilité. De ce fait, il est indispensable d'initier une contraception appropriée, avant le démarrage de substitution (demi-vie d'élimination relativement prolongée et morte plus lente dans l'organisme). Le gynécologue traitant ou la maternité doivent être prévenus de la prescription de méthadone et doivent initier un travail le plus tôt possible.

Consommation de méthadone par un tiers

La patiente/ le patient est responsable d'entreposer la méthadone en un lieu sûr. Pour des personnes qui ne sont pas consommatrices d'opioïdes, l'absorption de doses, même faibles, peut potentiellement être mortelle (très faible index thérapeutique). Surtout lorsqu'il est remis sous forme de sirop sucré, il est particulièrement important de tenir le **médicament hors de portée des enfants** (utiliser des emballages avec des bouchons sécurisés).

4. Responsabilités

La patientes/ le patient est responsable de sa consommation de méthadone.

Le lieu décline toute responsabilité en cas de dégâts causés à des gens ou à du matériel par les personnes traitées, ou des tiers qui les accompagnent.

La personne soussignée confirme qu'elle a été informée de manière approfondie des implications d'être en possession d'un traitement de substitution et confirme les avoir bien comprises.

Lieu / date:

.....

.....

La personne traitée
(Signature)

Le lieu de soins
(Tampon/signature)